

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER  
SÉANCE DU 28 JUILLET 2023**

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	08
Nombre de membres présents .....	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation	19/07/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – PONS Michel – IMBERT Joëlle

**Absent excusé représenté :**

**Absent excusé :** TESSA Dorine – BUMAT Vincent.- LE MAGADURE Antoine.

Mme Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

**Objet : Validation Devis Travaux voirie**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'une consultation a été lancée auprès de deux entreprises avec une remise des offres au 11 juillet 2023 pour le programme de voirie 2021 et 2023.
- Qu'après analyse des offres il est proposé de retenir le devis de la Société La Routière du Midi pour un montant H.T. de 54 589.90 € H.T., inférieur à la proposition de la Société Colas.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser les travaux sur divers chemins communaux correspondant aux programmes de voirie 2021 et 2023.
- Autorise le maire à valider le devis de la Routière du Midi d'un montant total de 54 589.90 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230728-DELIB282023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2023

Copie certifiée conforme

Le Maire :

Robert PAUCHON



*(Handwritten signature of Robert Pauchon)*